

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni le 21 juillet 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :	52
En exercice :	47
Présents :	51
Votants :	
Secrétaire de séance :	Monique CAUDAN

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Robert RAOUL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN

ABSENTS EXCUSES :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

POUVOIRS :

Jacques JULOUX (CLOHARS-CARNOET) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS-CARNOET)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)
 Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN) a donné pouvoir à Monique CAUDAN (TREMEVEN)

DCC2020-102

POLITIKES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
12-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat sur le Pays de Quimperlé - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass'Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-Les Charcuteries de PARK VEIL à BANNALEC, représentées par Madame Isabelle FRAVAL, gérante, pour l'embellissement et la mise aux normes de son établissement ainsi que pour l'achat de matériel.

Le montant de l'investissement est de 33 800 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT et l'entreprise étant située sur une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de 6 000 €, soit 24% de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 3 750€) et à 9% par la Région Bretagne (soit 2 250 €).

-Le bar-restaurant LE PIGEONNIER à QUERRIEN, représenté par Monsieur Alain KERYHUEL, gérant, pour le ravalement de son bâtiment et le remplacement de son enseigne.

Le montant de l'investissement est de 9 949 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de 2 984.70 €, soit 30% de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 1 492.35 €) et 15% par la Région Bretagne (soit 1 492.35 €).

-La société PAT' A BOIS à RIEC SUR BELON, représentée par Madame Patricia JAMET, gérante, pour le réaménagement d'un local qui lui servira à la fois de boutique et d'atelier. Le montant de l'investissement est de 24 644.69 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de 7 393.41 €, soit 30% de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 3 696.70 €) et 15% par la Région Bretagne (soit 3 696.71 €).

-La SARL SCEP à QUIMPERLE, représentée par Monsieur Pierre LARDIC, gérant, pour la rénovation de l'ancien « bar du Ciné ».

Le montant de l'investissement est de 24 917.43 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant 5 980.18 €, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15% par Quimperlé Communauté (soit 3 737.61 €) et 9 % par la Région Bretagne (soit 2242.57 €).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention Pass'Commerce et Artisanat à :

- Les Charcuteries de PARK VEIL, pour un montant de 6 000 €,
- Le bar-restaurant LE PIGEONNIER, pour un montant de 2 984.70 €,
- La société PAT' A BOIS, pour un montant de 7 393.41 €,
- La SARL SCEP à QUIMPERLE, pour un montant de 5 980.18 €

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention Pass'Commerce et Artisanat à :

- Les Charcuteries de PARK VEIL, pour un montant de 6 000 €,
- Le bar-restaurant LE PIGEONNIER, pour un montant de 2 984.70 €,
- La société PAT' A BOIS, pour un montant de 7 393.41 €,
- La SARL SCEP à QUIMPERLE, pour un montant de 5 980.18 €

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

